

Document aux parents

Camp de jour Splash 2022



Saint-Constant

Table des matières

INFORMATIONS GÉNÉRALES	1
Mission et objectifs	1
Sites	1
Téléphones importants	2
Modalités d’inscription et de paiements	2
Modalités de remboursement et d’annulation	3
Chèque retourné	4
FONCTIONNEMENT - CAMP DE JOUR	5
Horaires	5
Types de camps offerts	5
Tarifs	5
Sorties	6
Bicyclette	6
Collations	6
En tout temps	6
FONCTIONNEMENT – SERVICE DE GARDE	7
Repas	7
Retards	7
SANTÉ ET SÉCURITÉ	8
Campeurs	8
Personnel	8
Parents	9
Code de vie	9
DIVERS	10
Divers	10

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mission et objectifs

La mission du Service des loisirs est d'offrir aux citoyens des infrastructures, des activités et des services permettant de répondre à leurs besoins culturels, sportifs et sociaux. Il est à noter que cette année, en vertu des exigences de l'Association des camps du Québec et de la Direction de la Santé publique, le camp de jour se déroulera majoritairement à l'extérieur, sauf en cas d'intempérie. Nous nous engageons donc à suivre les 4 consignes principales recommandées :

1. Distanciation physique
2. Activités extérieures
3. Limitation des contacts physiques
4. Mesures d'hygiène

Conformément à notre mission, le personnel du camp de jour souhaite offrir aux enfants de notre territoire une programmation variée, dynamique et divertissante. L'équipe de gestion du camp est de retour en force et travaille à l'élaboration d'une programmation qui sera, encore une fois cette année, adaptée à la situation entourant la COVID-19. Ayant toujours la santé et la sécurité des enfants et du personnel en tête, notre équipe est motivée à offrir un été inoubliable aux jeunes Constantins et Constantines.

Le Camp Splash se veut un milieu stimulant où chaque enfant pourra s'enrichir et s'épanouir en fonction de ses propres besoins. Au cœur d'un milieu de vie convivial et sécuritaire, les enfants pourront s'amuser et participer à la vie de groupe par le biais d'activités originales et de qualité.

Sites

Les activités du Camp Splash se dérouleront sur quatre (4) sites différents.

- ✓ Centre municipal, 330 rue Wilfrid-Lamarche
- ✓ École de l'Aquarelle-Armand-Frappier, 295 rue Sainte-Catherine
- ✓ École Jacques-Leber, 30 rue de l'Église
- ✓ École Félix-Leclerc, 161 boulevard Monchamp

Équipe de gestion 2022

COORDONNATRICE
Mathilde Deschatelets (Lilo)

RESPONSABLES DE SITE	
Émilie Lemon (Guacamole)	Frédérique Morissette (Fudge)
Alexis Deschênes (Bam Bam)	Alexandre Roy (Babouche)
Alexia Pilon (Aqua)	Gabriel Legros (Panoramix)
Virginie Dubois (Ananas)	Étienne Trudeau (Frisou)
Michaël Thompson (Anakin)	Rosalie Michaud (Saphir)

RESPONSABLES DE L'INTERVENTION	
Matilde Lefort-Sauvageau (Zig-Zag)	Mikaël Décarie (Astérix)

Téléphones importants

Nouveau centre municipal (330, rue Wilfrid-Lamarche).....450 638-2010

POSTE 7220 Pour joindre l'équipe de gestion (toutes questions relatives aux inscriptions, à la programmation, aux activités, aux problèmes quotidiens, etc.)

POSTE 7200 Pour joindre le secrétariat
Toutes questions relatives à la perception, demande de remboursement, chèques sans provision, etc.

Modalités d'inscriptions et de paiements

En raison de la capacité réduite sur les sites de camp de jour, le principe du « premier arrivé, premier servi » sera appliqué lors de la période d'inscriptions. Si les places sont complètes sur le site Web, il sera possible de vous inscrire sur une liste d'attente. Si des places se libèrent, l'équipe du camp de jour vous contactera par téléphone directement. **Les inscriptions en ligne débuteront le samedi 23 avril, à 9 h et se termineront le vendredi 20 mai, à midi.**

Si des places sont toujours disponibles sur certains sites, le personnel de l'équipe de gestion du camp de jour acceptera de prendre des inscriptions supplémentaires après le traitement des listes d'attente.

Les frais du camp de jour sont payables au moment de l'inscription en ligne par carte de crédit ou en paiement différé; argent comptant, paiement Interac ou par chèque dans les 10 jours ouvrables suivants au comptoir du Service des loisirs. Les chèques doivent être postdatés aux dates suivantes :

- ✓ 27 mai;
- ✓ 24 juin;
- ✓ 29 juillet 2022.

Pour les sorties, il est possible de faire un quatrième chèque en date du 24 juin.

En dehors des heures d'ouverture, les chèques ainsi que l'argent comptant pourront être mis dans une enveloppe et déposés dans la chute à documents sécurisée se trouvant à la gauche de la porte d'entrée du Centre municipal (330, rue Wilfrid-Lamarche). Veuillez vous assurer d'y inscrire vos coordonnées. Dans le cas d'un dépôt dans la chute à documents, un appel téléphonique vous sera acheminé dans les jours suivants afin de confirmer la réception de paiement.

Un rabais familial est offert pour les enfants d'une même famille. Un 10% est appliqué sur l'inscription du deuxième enfant d'une même famille et un rabais de 30% est appliqué sur l'inscription du troisième enfant. Le rabais est alors appliqué sur l'inscription dont le montant total est le moins élevé.

Modalités de remboursement et d'annulation

- Il est possible de faire une demande de remboursement ou d'annulation avant le 17 juin, 12 h. Notez que des frais administratifs de 15 \$ s'appliqueront. Au-delà de cette date, toute inscription sera considérée comme un engagement de paiement et aucun remboursement ni annulation ne seront possibles, sauf sur présentation d'un billet médical. Des frais administratifs de 15 \$ s'appliqueront le cas échéant. Si l'enfant a reçu son chandail, les frais seront de 20 \$.
- Toute demande de modification à l'inscription originale, si ce changement est possible (ajout de semaine, changement de semaine, de site ou de camp, modification des options de service de garde ou autres) sera tarifée au montant de 15 \$. Des frais de 20 \$ seront applicables pour toute demande de report ou retrait de chèque postdaté.
- Les sorties ne sont pas remboursables et aucune annulation n'est permise.
- Dans les cas où le Service des loisirs est dans l'obligation de retourner un enfant à la maison en vertu du code de vie ou pour toute autre raison, le remboursement s'établira comme suit : le Service des loisirs conservera le prorata des journées utilisées et des frais administratifs de **15 \$**.

Chèque retourné

- Des frais de **35 \$** sont applicables pour tout chèque retourné, peu importe la raison (chèque sans provision, fermeture de compte, etc.).

Il est à noter que les chandails de camp de jour seront distribués aux enfants uniquement au début de chaque semaine de camp.

FONCTIONNEMENT - CAMP DE JOUR

Horaires

Le camp de jour débutera le lundi **27 juin** et se terminera le vendredi **19 août**. Le vendredi **1er juillet**, le camp de jour sera fermé en raison du congé férié.

- Heures d'ouverture : 9 h à 15 h 30, du lundi au vendredi (incluant l'heure du dîner).
- Un service de garde est disponible de 6 h 30 à 9 h le matin et de 15 h 30 à 18 h le soir (30 \$ de plus par semaine).

Types de camps offerts

Notre offre de camps réguliers et spécialisés est de retour. Au programme : les camps Splash et Mini-Splash, mais aussi les camps Danse, Théâtre, Petits Artistes et Athlètes!

Nos camps spécialisés comprennent approximativement 10 heures d'activités hebdomadaires reliées au domaine choisi. Certaines semaines, le temps consacré à la spécialisation peut être moindre en raison d'activités spéciales, de grands jeux, de sorties, de thématiques et autres.

- Les participants des camps réguliers et spécialisés doivent avoir 5 ans et plus ou doivent avoir complété la maternelle au 23 juin de l'année en cours.
- **Exception :** Le camp Mini-Splash est réservé aux enfants de 4 et 5 ans qui ont complété la maternelle 4 ans ou qui entrent à la maternelle régulière à l'automne.

Tarifs

- Camps Splash et Mini-Splash :
 - Semaine sans service de garde – **80 \$**
(64 \$ pour la semaine 1)*
 - Semaine avec service de garde complet – **110 \$**
(88 \$ pour la semaine 1)*
- Camps spécialisés :
 - Semaine sans service de garde – **90 \$**
(72 \$ pour la semaine 1)*
 - Semaine avec service de garde – **120 \$**
(96 \$ pour la semaine 1)*

**Réduction du prix pour la première semaine en raison du congé férié du vendredi 1^{er} juillet.*

Sorties

Une sortie est prévue chaque semaine, sauf pour la première et la dernière semaine du camp de jour. Lors de cette journée, les enfants qui ne participent pas à la sortie peuvent bénéficier du service de camp de jour et du service de garde. **Les sites seront tous ouverts lors des journées de sorties, il est important d'aller reconduire son enfant au site où il est inscrit.**

Pour les enfants inscrits à la sortie :

- Les rassemblements pour le départ en autobus se font tous au gymnase de l'École de l'Aquarelle (291, rue Sainte-Catherine). Les enfants inscrits doivent donc, lors des journées de sorties, se rendre à cet endroit.
- Le paiement des sorties devra se faire au plus tard le **24 juin**. Comme nous appliquons le principe du premier arrivé, premier servi, nous ne pouvons garantir des places pour tous (certaines sorties étant contingentées, les places peuvent être rapidement comblées). **Veillez noter que les sorties ne sont pas remboursables et que le port du chandail de camp 2022 est obligatoire pour l'enfant.**

Bicyclette

Les enfants ne sont pas tenus de se présenter tous les jours avec leur vélo. Les parents pourront s'informer des journées où le vélo est requis via le journal hebdomadaire du camp Splash : <https://saint-constant.ca/fr/activites-des-loisirs>

Collations

Deux collations par jour sont à prévoir (une pour l'avant-midi et l'autre pour l'après-midi). Les repas contenant des arachides et des noix sont strictement interdits. Il peut arriver que certains allergènes s'ajoutent à la liste d'ici le début de l'été. Nous vous aviserons lors de la première journée du camp de jour.

En tout temps

Les enfants doivent toujours avoir en leur possession un tube de crème solaire **identifié à leur nom**, un chapeau ou une casquette et une bouteille d'eau. Lorsque l'enfant vient à vélo au camp de jour, nous recommandons fortement d'avoir un cadenas et de porter un casque.

Cette année, nous demandons **obligatoirement** aux parents de fournir une **bouteille d'eau réutilisable** à leurs enfants. L'accès aux abreuvoirs pour autre chose que remplir sa bouteille devra être réduit au maximum.

FONCTIONNEMENT – SERVICE DE GARDE

Repas

L'enfant doit apporter un lunch froid. Veuillez prévoir des contenants réfrigérants puisque nous n'avons pas accès à des réfrigérateurs ou à des micro-ondes.

Les boîtes à lunch doivent être bien identifiées au nom de l'enfant. Prenez soin d'inclure des ustensiles au besoin. Nous ne fournissons ni la vaisselle, ni les ustensiles.

Retards

- Le service de garde ferme ses portes à **18 h**. Si vous prévoyez un retard, nous vous demandons de téléphoner au 450 638-2010, poste 7220 afin de nous en aviser.
- Si personne n'est encore venu chercher l'enfant à **18 h 10**, nous téléphonerons au numéro d'urgence inscrit sur la fiche d'inscription.
- Des frais de **3 \$ par enfant, par tranche de 5 minutes de retard** vous seront facturés. Advenant le cas où les retards sont répétitifs, le Service des loisirs pourrait annuler l'inscription de l'enfant. Nous rembourserons alors au prorata les journées non utilisées.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Campeurs

- Politique de retrait : Nous demandons la collaboration des parents afin de respecter les politiques de retrait en vigueur durant l'été afin de contrer la COVID-19.
- Des routines d'hygiène seront maintenues dans l'horaire quotidien des enfants et des employés durant les moments propices.
- La distanciation sociale de **1 mètre** devra être respectée entre les employés et les campeurs. Les enfants d'un même groupe n'auront pas à respecter de distanciation sociale entre eux, mais devront maintenir une distance de 1 mètre avec tous les autres groupes. Si la distanciation sociale ne peut pas être respectée, comme par exemple lors des soins donnés suite à une blessure légère d'un enfant, le masque et les gants devront être portés par le personnel. Le Service des loisirs s'engage à respecter les consignes émises par l'Association des camps du Québec et les institutions de santé gouvernementales en ce qui a trait au port du couvre-visage, à la distanciation sociale et toute autre mesure sanitaire.
- Pour la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de ne jamais le laisser seul avant les heures d'ouverture du service de garde et du camp de jour. Nous vous demandons également de l'accompagner à l'accueil du site lors de son arrivée au service de garde.
- L'enfant est sous la responsabilité du camp de jour à partir du moment où sa présence est enregistrée, et ce, jusqu'à son départ autorisé du camp.
- En cas de poux, nous vous prions de bien vouloir nous prévenir le plus rapidement possible afin que nous puissions informer les autres parents. Vous pouvez téléphoner au 450 638-2010, poste 7220 en précisant le site fréquenté par votre enfant.

Personnel

- Du personnel d'entretien supplémentaire sera mobilisé quotidiennement sur les sites de camp de jour afin de répondre aux normes d'hygiène exigées. Cette mesure permettra une désinfection accrue des environnements communs, des salles de bain et des locaux individuels. Le personnel d'entretien assistera également les moniteurs dans la désinfection du matériel utilisé par les enfants.
- Le Service des loisirs suivra les directives établies par la Santé publique dès qu'un employé présentera des symptômes reliés à la COVID-19.

Parents

- Nous encourageons les parents à consulter notre journal hebdomadaire. Celui-ci a pour objectif de fournir des détails supplémentaires sur le fonctionnement du camp de jour (arrivée, départ, nouvelles mesures, information sur les sorties, etc.) ainsi que des renseignements en lien avec les activités réalisées avec les enfants.
- Une pièce d'identité sera demandée lorsque vous viendrez chercher votre enfant. Si vous devez entrer dans l'un des bâtiments, vous devrez vous assurer de respecter les mesures sanitaires en vigueur durant l'été. L'indulgence des parents sera demandée, puisque le processus de départ pourrait être plus long en raison des différentes mesures sanitaires en place.
- Si vous venez chercher votre enfant à l'extérieur des heures du service de garde, vous devrez téléphoner aux responsables du site sur lequel se trouve votre enfant afin de les avertir. Ceux-ci prépareront votre enfant pour son départ. **Tous les numéros de téléphone des sites seront fournis dans le journal hebdomadaire de la semaine 1 et seront également affichés dans les portes d'entrées des sites.**

Code de vie

Soucieux de la qualité de vie de ses participants, le Service des loisirs a mis sur pied un code de vie inspiré des écoles de notre municipalité. Vous devez, lors de l'inscription, prendre connaissance de ce code et en faire part à votre enfant. En cas de non-respect des règles et consignes de ce code, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion définitive peuvent être appliquées.

DIVERS

Divers

- Le camp de jour et le service de garde ne sont pas responsables des objets perdus ou volés.
- Remplir la fiche santé est **obligatoire** et doit **précéder le moment de l'inscription**. Il est aussi primordial de nous indiquer sur la fiche santé toute information pertinente au sujet de votre enfant (problème de santé, trouble de comportement, intervenants spécialisés, etc.). Si l'enfant est déjà suivi par un intervenant du CLSC ou de tout autre organisme, il est important de signer la feuille d'autorisation nous permettant d'entrer en contact avec cette personne au besoin.
- La responsabilité de la gestion et de l'administration des médicaments doit être assumée par le parent de l'enfant, qu'il soit inscrit au camp régulier ou au programme d'accompagnement. L'enfant qui doit prendre des médicaments pendant les heures de camp doit pouvoir se les administrer lui-même, incluant les médicaments vendus sans ordonnance. Le moniteur ne pourra pas s'engager à garder les médicaments en sa possession ou à les administrer à l'enfant. Une posologie aux 8, 12, ou 24 heures devrait être privilégiée afin que le médicament puisse être pris à la maison.
- Tous les moniteurs reçoivent une formation en premiers soins. En cas de blessure ou de malaise, une personne de l'équipe prodiguera les premiers soins et avisera alors les parents. Dans le cas où un transport en ambulance est nécessaire, un responsable de site accompagnera l'enfant à l'hôpital.

Nous avons hâte de vous accueillir parmi nous.

Bon été à tous !



- L'équipe de gestion 2022